



Retrait après signature d'un contrat de construction

Par **Brochet Yann**, le **05/11/2008** à **15:13**

Depuis la signature de mon contrat de construction pour une maison individuelle, ma situation à changé.
Le délai légal de retractation de 7 jours est passé mais nous souhaiterions ma concubine et moi meme nous rétracter.
Quelles sont hors mis les 5% versés à la signature les modalités financières que nous aurions à verser ?
Quelle est la procédure à engager pour effectuer cette rétractation ?